Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260128-DCM20260126_1-DE

Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, **le 26 janvier 2026 à 20h00,** le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des élections municipales du 25/05/2020, régulièrement convoqué le 21 janvier 2026 par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Patrick ROBERT, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Gérard RIGAUDEAU, Maryline BRULÉ, Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Aline PERRIN, Coralie JAEG, Yoann ROBIEU

Excusés : Océane LEGAY donne pouvoir à Michelle RIET, Dominique BRISARD donne pouvoir à Damien DERSOIR

Absente : Mélanie VINEZ

Secrétaire de séance : Yoann ROBIEU

Le compte-rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2025 est validé à l'unanimité.

1.Etude de programmation urbaine : présentation et validation du programme d'aménagement-phase 3

M. le Maire rappelle que l'objectif de l'étude consiste à proposer :

-un aménagement des espaces publics du centre-bourg divisés en 5 secteurs avec 7 phases de travaux, visant à les relier au cœur de bourg et valoriser les entrées de bourg ;
-un apaisement des circulations, une réorganisation des stationnements pour sécuriser et favoriser la place du cycliste-piéton, tout en privilégiant l'accès aux principaux équipements et commerce du centre ;
-un nouvel équipement public pour réunir les services techniques et les vestiaires du club de football au plateau sportif rue du stade.

En date du 17 novembre 2025, le conseil municipal a adopté les scénarios d'aménagement de la phase 2 de l'étude de programmation urbaine.

Le travail s'est poursuivi par une présentation en réunion publique puis en comité de pilotage pour acter les enjeux d'aménagement afin de co-construire le programme d'aménagement du centre bourg, sur les 15 prochaines années, en priorisant par phases d'intervention.

I. Les enjeux d'aménagement

Les enjeux d'aménagement transversaux au programme d'aménagement sont les suivants :

1) Amélioration de la sécurité et de la circulation

Plusieurs mesures seront mises en place pour garantir une circulation fluide et sécurisée :
>Apaisement de la circulation par la généralisation de zones 30 km/h, notamment aux abords de l'école et dans le coeur de bourg.
>Mise en place de dispositifs de ralentissement et de « seuils » aux entrées de bourg.
>Sécurisation des traversées piétonnes par des aménagements et une signalisation renforcée.
>Clarification de l'organisation du trafic et amélioration du partage de l'espace public.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260128-DCM20260126_1-DE

>Ajustement des sens de circulation et des gabarits des rues pour mieux répartir le trafic et limiter les congestions.
>Modification des largeurs de voies : 3,50 à 4 m pour les sens uniques, 5,50 à 6 m pour les voies à double sens, avec trottoirs franchissables si nécessaire.
>Utilisation de matériaux adaptés et de la végétalisation pour renforcer la sécurité et réduire les nuisances.

2) Renforcement et création de liaisons douces et accessibilité

L'objectif est de faciliter et sécuriser les déplacements de l'ensemble des usagers, en particulier les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite.
>Développement des aménagements cyclables par la création de pistes sécurisées, dissociées autant que possible de la circulation automobile.
>Implantation d'arceaux vélos aux emplacements stratégiques du bourg (mairie, église, équipements de loisirs) afin d'encourager l'usage du vélo par les habitants et les visiteurs.
>Création et amélioration des cheminements piétons et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
>Aménagement de trottoirs élargis, avec une largeur minimale de 1,20 m et, dans la mesure du possible, de 1,40 m, afin de garantir le confort et l'accessibilité pour tous.

3) Aménagement de poches de stationnement et fluidification du trafic

Les poches de stationnement existantes seront réaménagées et optimisées pour accueillir davantage de véhicules, notamment dans les deux principales zones (parking Valentin et parking de l'étang). Dans l'ensemble, ces aménagements entraîneront une perte de places limitée, et de nouvelles poches de stationnement seront même créées au niveau du stade.

4) Végétalisation et aménagement paysager

La végétalisation a pour objectif d'améliorer l'esthétique des espaces publics tout en renforçant la biodiversité et le confort d'usage.
>Plantation d'arbres aux emplacements stratégiques afin de structurer les espaces, valoriser les volumes du bourg, créer des zones d'ombrage et favoriser la présence de la faune, notamment des oiseaux.
>Mise en place de plantations vivaces permettant d'assurer un couvert végétal toute l'année, tout en limitant les coûts de création et d'entretien.
>Privilégier les plantations en pleine terre afin de réduire les surfaces minérales, favoriser l'infiltration des eaux et renforcer la biodiversité.
>Développement d'une ambiance « jardinée » à l'échelle du bourg, grâce à des végétaux adaptés aux petits espaces et à la végétalisation des pieds de murs.
> Renforcement de l'identité rurale du bourg et amélioration durable de la qualité du cadre de vie.

5) Aménagement d'un chapelet de trois lieux le long de la rue principale

Le cimetière, le parvis de la mairie et la place de l'église seront aménagés de manière cohérente pour former un ensemble structuré, créant trois repères interconnectés favorables à la rencontre et à la vie sociale. Ces lieux, à forte valeur identitaire, seront requalifiés pour améliorer leur esthétique tout en garantissant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

II. Les coûts estimatifs de l'aménagement par phase

Les coûts estimatifs d'aménagement, sur les 7 phases, sont estimés à 2.588.786€ HT, en y incluant les études de maitrise d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260128-DCM20260126_1-DE

	Phase A	Phase B	Phase C	Phase D	Phase E	Phase F	Phase G	TOTAL LOT
TOTAL OPERATION HT	451 994 €	323 797 €	477 779 €	240 155 €	486 935 €	162 435 €	276 331 €	2 419 426 €
MOE (~7%)	31 640 €	22 666 €	33 445 €	16 811 €	34 085 €	11 370 €	19 343 €	169 360 €
MONTANT TVA 20%	96 727 €	69 293 €	102 245 €	51 393 €	104 204 €	34 761 €	59 135 €	517 757 €
TOTAL OPERATION TTC	580 360 €	415 755 €	613 468 €	308 359 €	625 225 €	208 567 €	354 809 €	3 106 543 €

Des pistes de financement seront à travailler en fonction des typologies de travaux à savoir :

• Aménagement de pistes cyclables :
> Le fond vert- Ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique
> L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

• Prêts à faible taux : la Banque des Territoires

• Aménagement des voiries :
> Contrat de ruralité (accord signé entre l'État, les collectivités locales)
> La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
> Le Fonds pour l'Aménagement Rural et Solidaire (FARS)
> Le Programme Leader (programme de l'Union Européenne)
> Les Fonds Européens (FEADER) (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
> Le département 35

• Mise en place des PAV :
> Le SMICTOM
> L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Pour le bâti

• Financement de l'état :
> DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)
- taux de subvention : 20 à 50%
> DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- taux de subvention : 20 à 40%
> ANS (Agence Nationale du Sport (spécifique sport)
- taux de subvention : 20 à 50%

• Financements des collectivités territoriales
> Conseil département
- taux de subvention : 10 à 30%
> Conseil Régional

• Financements européens (selon le projet) :
> FEADER (Fonds européen rural)
> FEDER

• Autres leviers :
> EPCI/Communauté de communes
(Fonds de concours / Participation si l'équipement a un intérêt intercommunal.)
> Certificat d'Économies d'Énergies (CEE) (pour l'isolation, le chauffage, les menuiseries...)

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260128-DCM20260126_1-DE

> Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)M
- aide forfaitaire de 30 000 € (dans la limite de 50% du montant HT des travaux si le porteur du projet est une collectivité et TTC si le porteur du projet est un club affilié à la FFF)

III. Le calendrier prévisionnel par phase de travaux

Ce calendrier est proposé si l'année N est en 2026. Les travaux s'échelonnent sur 15 ans, de 2027 à 2041, avec une pause de 6 mois entre la phase C et D. Ces derniers sont précédés par une étude de maitrise d'œuvre, suite aux esquisses réalisées dans le programme d'aménagement annexé.

Dénomination de la phase de travaux	Début de l'étude	Début des travaux	Réception des travaux
Phase A : de la Moustière au cimetière	2nd semestre 2026	1 semestre 2027	2nd semestre 2027
Phase B : le complexe sportif	1 semestre 2027	1 semestre 2028	1 semestre 2030
Phase C : du cimetière à l'église	2nd semestre 2030	1 semestre 2031	2nd semestre 2031 /1 semestre 2032
Phase D : parking de l'étang et parking Valentin	1 semestre 2033	2nd semestre 2033	1 semestre 2034
Phase E : rue du stade/rue du Bourgneuf	2nd semestre 2033	1 semestre 2034	1 semestre 2035
Phase F : rue d'Anjou	2nd semestre 2038	1er semestre 2039	1er semestre 2040
Phase G : rue du Prieuré	2nd semestre 2039	1er semestre 2040	1er semestre 2041

➢ **Décisions :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 votes pour,0 vote contre,0 abstention) :

- **APPROUVE la 3ème phase de l'étude de programmation urbaine réalisée par le cabinet Prigent et Associés à savoir le programme d'aménagement tel que présenté *en annexe 1*.**

- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y référant.**

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Bruno PELLETIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le :
- la réception en Préfecture le :
- la publication le :
Le Maire, Bruno PELLETIER



